

PORTS DE MORGAT / LE FRET

COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE

Séance du mardi 8 novembre 2022

Le Conseil Portuaire des ports de Morgat et du Fret convoqué le 8 novembre 2022 a été réuni ce jour à 10h30 en salle du conseil municipal, à la mairie de Crozon, sous la présidence de monsieur Patrick BERTHELOT, Maire de Crozon pour évoquer les tarifs 2023

Assistaient au Conseil Portuaire :

a) Membres titulaires :

M. Patrick BERHELOT
M. Jérémie ASCOËT
M. Yvon SENECHAL
Mme Dominique BOURNERIAS
M. Pierre COLIN
M. Yves LE COUTEUR
M. Nicolas LE COUTEUR
Mme Monique PORCHER

b) Membres suppléants :

M. Yann CUSSET

M. Daniel EUZEN

M. François GAUDIN

M. Didier MOYSAN

Absents :

a) Membres titulaires :

M. Philippe BOULINEAU

M. Guillaume DREVILLON

M. Yvon MACE

Assistait à la réunion (sans participation au droit de vote) :

Mme Emmanuelle TOUCHAIN-LE GALLOU, directrice générale des services de la ville de Crozon.

En préambule, Patrick BERTHELOT remercie les membres du conseil de leur présence.

Le quorum étant atteint, Patrick BERTHELOT ouvre la séance à 10h30.

Avant de passer la parole à Yann CUSSET, Patrick BERTHELOT rappelle que le budget du port est un budget autonome, il ne fonctionne qu'avec les recettes de ses usagers puis il déroule l'ordre du jour :

- tarifs 2023
- questions diverses.

Yann CUSSET présente les tarifs pour l'exercice 2023 et rappelle que l'objectif de cette augmentation est, principalement, de financer le remplacement des pontons C et D qui sont les plus fragiles du port et qui nous coutent cher en entretien.

Nous avons décidé de faire 3 catégories d'augmentations sur l'amarrage afin de prendre en compte la capacité de chacun à participer au renouvellement des installations.

+15 % pour les catégories **G H I J**

+ 10 % pour les catégories **D E F**

+ 7% pour les catégories **A B C**

+ 7% pour le Fret

+ 7% pour les places des professionnels

+ 20% pour les bateaux visiteurs, en 2023 nous offrirons un meilleur service car le bâtiment de la capitainerie (sanitaire, accueil) sera neuf.

Pas d'augmentation sur les manutentions et les prestations diverses.

Pas d'augmentation sur les terre-pleins et bâtiments pour être en cohésion avec les tarifs de la mairie.

Un débat entre la mairie et les associations de plaisanciers s'en suit :

Madame Dominique BOURNERIAS : comme le budget du port est autonome les terrasses, bâtiments qui se trouvent sur la zone portuaire pourraient avoir un tarif différent de ceux situés en dehors du port afin de participer aux investissements.

Monsieur Pierre COLIN demande pourquoi il n'y aurait pas de solidarité entre tous les usagers du port de Morgat, il trouve que d'augmenter que les tarifs d'amarrages c'est de la discrimination envers les plaisanciers. Il interroge : s'il n'y avait pas de pontons et de bateaux dans le port est ce que les commerces existeraient ?

Monsieur Patrick BERTHELOT rappelle que le budget du port a la chance d'avoir les recettes des terrasses, manèges etc. il explique que ce sont ceux qui utilisent le plus le matériel qui sont le plus impactés.

Monsieur Yvon SENECHAL demande pourquoi le port du Fret doit subir une augmentation ?

Monsieur Yann CUSSET l'explique que par l'augmentation du prix du matériel (chaines, bouées manilles) le port du Fret est déficitaire.

Monsieur Yvon SENECHAL trouve que ça ne sert à rien de mettre un tarif visiteur parce que le port ne vient jamais encaisser les bateaux de passage.

Monsieur Jérémie ASCOET : Nous avons des demandes occasionnelles de mouillage pour des périodes de courtes durées, dernièrement nous avons encore loué une bouée du Fret pour 15 jours. Le Festival du Bout du Monde nous amenant également quelques embarcations.

Madame Dominique BOURNERIAS : dans les tarifs 2023 terre-plein et bâtiment peut-on augmenter les tarifs : box, billetterie, bâtiment au m2 ?

Monsieur Jérémie ASCOET : si on augmente les box, les locataires qui subiront cette augmentation nous ferons remarquer que les associations de plaisanciers bénéficient de 1 ou 2 box gratuits.

Monsieur Patrick BERTHLOT : je vous entends, ça mène à la réflexion mais même si on augmentait les tarifs des box, billetterie ça ne ferait pas baisser les augmentations sur l'amarrage, ça nous apporterait juste une marge supplémentaire sur notre budget qui est extrêmement étroit.

Monsieur Pierre COLIN demande plus de solidarité et que l'augmentation soit partagée entre tous les usagers, il cite en exemple le revêtement du vieux môle qui a été refait il y a quelques années. Les plaisanciers ont payé le revêtement qui sert aux vedettes sirène, « nous avons été solidaires » !

Monsieur Jérémie ASCOET : les vedettes sirènes reversent tous les ans une taxe à passer au budget du port (environ 21 000 €) et subissent aussi l'augmentation de 7 % sur leurs amarrages. On peut considérer qu'ils ont payé à eux seul le revêtement du vieux môle qui sert surtout de balade pour les promeneurs.

Madame Dominique BOURNENRIAS souhaite plus d'échange en amont du conseil portuaire afin d'être plus écoutée sur des propositions que les associations de plaisanciers pourraient faire.

Madame Dominique BOURNERIAS fait remarquer que le CNCM ne subit pas d'augmentation sur le bâtiment alors qu'il vient d'être rénové.

Monsieur Patrick BERTHELOT rappelle que le centre nautique a été sensiblement augmenté ces dernières années avec la facturation du terre-plein, du PPP, des places de pontons.

Madame Dominique BOURNERIAS fait remarquer que la salle Kador est entretenue par le budget du port (chauffage, lumières etc.) et elle profite à toute la commune.

Est-ce que le budget principal de la mairie ne pourrait pas participer ?

Pour faire comprendre les augmentations Monsieur Yves LE COUTEUR explique qu'un vendeur vient de lui proposer une grue à 320 000 € en 2022 alors que cette grue lui avait été proposée il y a deux ans à 220 000 €. La même machine avec deux ans d'utilisation de plus (soit 1 500 heures) a augmenté de 100 000 € donc avec l'inflation il va être obligé d'augmenter ses tarifs. Il en va de même partout.

Les associations de plaisanciers lui font remarquer qu'au port de Morgat l'inflation est répartie uniquement sur les plaisanciers.

Point sur les travaux d'aménagements du bâtiment Capitainerie/CNCM

- Mise aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite, pose de l'ascenseur
- Aménagement des sanitaires, un local hommes et un femmes équipés d'installations pour les PMR, avec la disparition du local des machines à laver/Sécher le linge.
- Travaux d'isolation du bâtiment au travers du changement des huisseries et isolation du toit.
- L'atelier a été transféré dans le hangar, transformation de cet espace en un espace de vie pour les plaisanciers. Réaménagement des locaux à l'étage.

Nos installations "sur l'eau"

- **Les actions suivantes sont en cours :**
 - ✓ Commande passée, après appel d'offres, pour les pontons C & D.
 - ✓ Lot n°1, les pannes, pour la société Atlantique Marine
 - ✓ Lot n°2, l'arrimage, pour la société Tétis
 - ✓ Appel d'offres en cours pour le dragage. Dragage qui concernera essentiellement les pannes C & D.
 - ✓ Ces interventions se feront au printemps prochain afin que le port soit complètement opérationnel au plus tard fin mai. Nous commencerons le démontage des pontons C & D en décembre.

- Pourquoi n'a-t-on pas, avec la convocation au conseil portuaire, une explication préalable à l'ordre du jour (ici augmentation des tarifs) ? Ceci permettrait de mieux préparer la réunion du conseil portuaire. Il est illogique de voter un tarifsans avoir pu, au préalable, prendre connaissance de la situation financière de l'année en cours et le budget prévisionnel de l'année suivante.

Il y a un ordre chronologique, les tarifs servent de base pour le budget, donc il est normal de parler des tarifs et de les figer afin d'établir le budget. Les tarifs étant les ressources du budget du port.

Quant à une explication préalable, nous sommes ici pour en débattre. La situation financière du port est connue dans ses grandes lignes, à savoir l'équilibre. Nous essayons de rester proches du budget et a minima à l'équilibre.

- C'est bien de remplacer le ponton C et D, mais quel est le devenir du port au cours des prochaines années ? Existe-t-il un plan à 5 ans (voire à plus long terme) ? Si oui, quels en sont les principaux objectifs et étapes? Si non, quels sont les réflexions et études en cours qui pourraient permettre la mise en place d'un tel plan?

Comme j'ai pu l'expliquer dans les différentes AG de vos Associations, dans les 5 ans nous ne pourrons pas avoir de grands projets car le recul du trait de cote à Toul Kar lié à la Loi Résilience & Climat nous oblige à mener une réflexion globale sur le bassin de Morgat. Ceci dit nous avons commencé à réfléchir sur l'avenir du port et surtout sur le moyen d'éviter les turbulences que nous connaissons aujourd'hui et qui mettent à mal nos installations. A court/moyen termes nous allons changer les pontons à défaut de pouvoir faire mieux.

- Pourquoi le taux d'augmentation n'est pas le même pour tout le monde ?

Il nous a semblé équitable et plus juste de catégoriser les bateaux afin de tenir compte de la capacité de chacun de participer au renouvellement des installations. De plus ce sont les plus grosses embarcations qui fatiguent le plus les pannes.

- Pourquoi n'y a-t-il pas d'augmentation des tarifs « marché de Morgat », « salle de réunion Kador » et « terre-plein et bâtiments » ?

On s'aligne sur la décision de la municipalité afin de ne pas avoir de distorsion entre les différents agents économiques de la commune

- Pourquoi n'y a-t-il pas d'augmentation des tarifs de l'électricité sur les marchés, compte-tenu de l'augmentation future des tarifs de l'énergie?

Un oubli, cela a été corrigé.

- L'éclairage public du port est-il payé sur le budget du port ? Si oui, quelle sera l'incidence de l'augmentation des tarifs de l'énergie ?

Oui c'est le budget du port qui paie l'électricité du port. Nous avons fini, l'année dernière, d'équiper l'ensemble du port avec des Leds, ce qui va nous permettre de limiter la consommation. De plus, nous allons diminuer la période d'éclairage nocturne comme beaucoup de communes et autres éclairages publics.

- Pourquoi l'usage de la salle Kador est-il gratuit pour toutes les associations Crozonnaises alors que c'est le port qui paye les travaux (et non pas la mairie) ? On aurait pu avoir une participation exceptionnelle du budget de la mairie pour les travaux de la salle Kador et de l'installation de l'ascenseur.

Pour l'ascenseur c'est le seul moyen de répondre à notre obligation d'avoir un accès PMR au norme. Quant à la salle Kador, la question sera posée à la mairie.

- Il avait été envisagé le déplacement des grosses unités vers le fond du port ? Ceci permettrait de soulager les pontons qui cassent. Qu'en est-il?

La réponse a été donnée, pas de possibilité de changer l'organisation du port à moins de 5 ans.

- Peut-on réaménager les parkings de stockage des bateaux l'hiver pour permettre à tous les bateaux qui le souhaitent d'hiverner sur les terre-pleins (prendre encore plus sur le parking après la barrière par exemple) ?

Toutes les surfaces disponibles seront exploitées afin de pouvoir stocker le maximum de bateaux. Il faut noter que nous avons ± 600 contrat annuels pour ± 180 places disponibles sur le terre-plein.

- Le grand prix de l'Ecole Navale aura-t-il lieu en 2023 sur le site de Morgat?

Non, pas de possibilité entre la fin des travaux de la Capitainerie et le remplacement des pontons C & D. Des épreuves seront sans doute organisées sur d'autres sites.

- L'APPCM demande quand l'eau sera enfin branchée dans leur local, si la toiture sera nettoyée et si les gouttières seront réparées sur l'ensemble du bâtiment? La réalisation de ces travaux a été actée au mois de novembre 2021. De plus, il serait souhaitable de nettoyer la falaise derrière les bâtiments.

C'est exact, nous avons programmé cela. Nous allons relancer les services techniques afin de re planifier les travaux.

- Est-ce qu'il y aura une augmentation du nombre de nuitées avec le passeport escale (8 actuellement) ?

Ce point sera vu plus tard, nous n'avons pas encore regardé les chiffres 2022

- Quel est le projet pour l'ancienne poste qui vient d'être rénovée ?

La rénovation a effectivement commencé avec le remplacement des huisseries. Restera à réaménager le reste du bâtiment. Plusieurs possibilités sont envisagées.

- Peut-on avoir l'installation, sur la digue, de distributeurs de sacs à crottes (déjà demandé lors du conseil portuaire du 20 mai 2022) et de petites poubelles ?

Il y a déjà ce qu'il faut sur les terre-pleins, nous n'envisageons pas de mettre d'autres équipements sur la digue pour des problèmes de montage/démontage lors des grandes marée/tempêtes.

- Pour un entretien ponctuel des bateaux (bout dans l'hélice, nettoyage de la crépine...etc) mais hors carénage, peut-on échouer sur la cale, sur le vieux môle ou sur la plage ?

Oui, sur demande et après accord de la Capitainerie

- Est-il possible de mettre un panneau « interdit aux camping cars » au niveau des flots, pour les empêcher de venir tourner jusqu'au port ?

Non, ce n'est pas légal. Par contre, il est bien spécifié que la hauteur limite est à 2m10. Cela est efficace et la circulation des camping cars a beaucoup diminué.

- Pourquoi les bacs jaunes et verts ne sont plus à côté des bacs à verres, en haut du ponton visiteur? Actuellement ils se trouvent éparpillés sur la zone de manutention, interdite au public.

La saison des visiteurs est terminée et ne reprendra qu'à la fin des travaux, soit en mai au plus tôt. Donc nous n'avons plus besoin de bacs à ordures ménagères.

- Nous avons demandé un tarif pour le nettoyage rapide des coques des voiliers à lami-saison (réservé aux bateaux ayant déjà caréné, une fois dans l'année et sans pose sur chariot). Nous pensons que ça correspond à la « tenue sur sangles » qui inclut un mouvement de grue < ou = à 30mn + chariot. Cela semble élevé et ne nécessite pas le chariot. Est-il possible de revoir ce tarif ?

Nous avons discuté ensemble du tarif. Le chariot est nécessaire pour la sécurité en cas d'une sangle défaillante et/ou un problème avec la grue.

- Suite au changement des pontons C et D:
 - ✓ Les espacements prendront-ils en compte la largeur des bateaux ?

Oui comme aujourd'hui

- ✓ Est-il prévu d'équiper les pontons neufs d'échelles de remontées bien repérées et faciles d'accès, en cas de chute à l'eau ?

Oui, mais suivant où on tombe à la mer les échelles ne seront jamais bien visibles et accessibles.

Par-contre chaque plaisancier doit avoir une échelle sur son bateau, il faut donc plutôt chercher à aller à l'arrière d'un bateau pour pouvoir sortir de l'eau.

- ✓ Pendant le changement des pontons, qui déplacera les bateaux et les protections mises par les usagers ?

Les protections doivent être retirées tous les ans quand le bateau est absent.

Les propriétaires présents déplaceront leurs bateaux.

- Est-il possible de remettre en état les fondations de la cale est du Fret ? La houle de NE ainsi que celle des transrade sape le soubassement de la cale qui menace de s'écrouler par endroit. Une visite serait à prévoir par grande marée.

Nous organiserons une visite en votre présence avec une entreprise spécialisée.

– Les information ne passent pas toujours au Fret: par exemple les dates de restriction d'eau. Est-il possible de tenir le panneau d'affichage à jour...

Les restrictions viennent de la préfecture du Finistère.

À Morgat, nous avons fait une communication, car il y a des robinets tous les 24 mètres sur les pontons.

– L'APPF demande: nous avons peint les murs et le plafond, serait il possible de faire un ré agraage du sol ? puis une peinture?

Oui, sur le principe, à organiser avec les services techniques.

– Pour le port du Fret, nous réitérons la demande d'un agent portuaire présent pour la saison d'été ?

Malheureusement ce n'est pas possible pour des questions de coûts

La proposition pour les tarifs 2023 est voté à la majorité :

5 votes pour
3 votes contre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 12H00

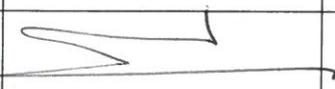
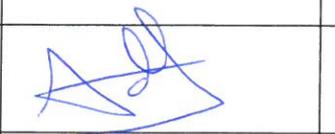
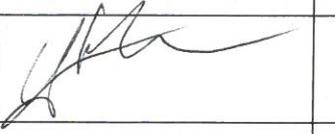
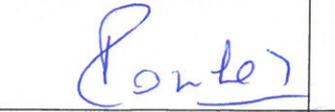
Le Président



Patrick BERTHELOT

Conseil Portuaire du Mardi 8 Novembre 2022 (10h30)

TITULAIRES

| | Présent(e)s | Excusé(e)s |
|-----------------------------|--|------------|
| Patrick BERTHELOT |  | |
| Jérémie ASCOET |  | |
| Pierre COLIN |  | |
| Dominique BOURNERIAS |  | |
| Yvon SENECHAL |  | |
| Guillaume DREVILLON | | Excusé |
| Yves LE COUTEUR |  | |
| Yvon MACE | | Excusé |
| Philippe BOULINEAU | | |
| Monique PORCHER |  | |
| Nicolas LE COUTEUR |  | |

